

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64-403-1930 Divers.

n° 64-403-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juin 1930

Numéro JO
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro
30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er juin 1930, Mohamed Djema, écrivain auxiliaire, en service aux districts, percevra un salaire mensuel de 270 francs.